



Élections 2017 Décryptage sur les migrations

6 DROIT D'ASILE

« Il faut accorder plus strictement le droit d'asile pour limiter le nombre de réfugiés. »

limiter le droit d'asile conduit à mettre en péril des personnes en danger dans leur pays. Et cette limitation est inefficace pour réguler la présence des personnes migrantes sur le territoire.

Le droit d'asile consiste à accorder une protection à des personnes qui sont menacées pour leur engagement en faveur des libertés ou en raison de ce qu'elles sont (religion, genre, appartenance, profession, etc.).

Depuis 25 ans, et la chute de l'Union soviétique, les États ont affirmé que le droit d'asile était dévoyé par des « migrants économiques » et qu'il fallait limiter son application. Procédure Dublin, procédures accélérées, pays d'origine sûrs, pays tiers sûrs, demandes manifestement infondées : derrière ces barbarismes technocratiques se dissimule une limitation du droit d'asile.

Face à de telles restrictions, le taux d'accord a fortement baissé en France et en Europe, parce que la Convention de Genève a été interprétée trop restrictivement. Face à une crise de réfugiés sans précédent, une telle restriction n'est plus possible. Les États européens ont pris en compte cette réalité puisque le taux d'accord est de nouveau à la hausse : un tiers des demandes ont reçu une réponse favorable en France, 50 % en Europe en 2015.

Rejeter les demandes de ressortissants syriens ou érythréens, c'est les condamner à un péril imminent ou à l'errance et cela ne décourage pas les personnes d'affronter les grands périls du passage vers l'Europe. Le nombre de réfugiés dans le monde approche 16 millions en 2015, chiffre inédit depuis la seconde guerre mondiale. L'Europe et la France n'en accueillent qu'une petite part (8,9 %) et il s'agit d'un devoir de solidarité d'accueillir plus de personnes ayant besoin d'une protection.

Propositions

- **Défendre une interprétation plus large des critères de la Convention de Genève, notamment pour tenir compte des nouvelles causes d'exils forcés qui affectent des groupes entiers de personnes.**
- **Organiser un accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés qui respecte leur dignité et leurs droits fondamentaux et leur assure un accompagnement social vers l'insertion.**